



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

Sont présents : MAILLOT Sébastien, JAMMES Jean-Pierre, LAMOUREUX Maurice, SOLIGNAC Marie-Pierre, RIOL Serge, BOURDIOL Viviane, BROHA Laurent, LEROY Erik, RHODE Line, VERMET Béatrice

Absente excusée : PONCIE Yvette (pouvoir à JAMMES Jean-Pierre)

Est désignée secrétaire de séance : RHODE Line

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 Mai 2020.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

- Délégation de fonction du 1er et 2ème adjoint
- Délégués communautaires
- Nomination des délégués aux différents syndicats
- Nomination des délégués aux commissions communales
- Délibération - désignation correspondant défense
- Délibération - nomination référent AGEDI
- Délibération - nomination référent assainissement SYDED
- Délibération - demandes de subvention des associations (de la commune et hors commune)
- Désignation des membres de la commission des impôts
- Vote des 3 taxes
- Délibération - réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur l'agglomération d'assainissement de Saint-Céré
  
- Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

### Délégation de fonction du 1er et 2ème adjoint

M. Jean-Pierre JAMMES, 1<sup>er</sup> Adjoint, reçoit la délégation de fonction du réseau d'eau potable.

M. Maurice LAMOUREUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, reçoit la délégation de fonction des bâtiments communaux et du réseau de voirie communale.

### **Délégués communautaires**

Les délégués communautaires représentent la Commune dans les instances de la Communauté de Communes CAUVALDOR.

M. Jean-Pierre JAMMES, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné délégué communautaire titulaire.

M. Maurice LAMOUREUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, est désigné délégué communautaire suppléant.

### **Nomination des délégués aux différents syndicats**

#### **Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (S.M.D.M.C.A.) :**

Délégué titulaire : M. Erik LEROY / Déléguée suppléante : Mme Viviane BOURDIOL

#### **Fédération Départementale d'Energie du Lot (F.D.E.L.) :**

Délégué titulaire : M. Serge RIOL / Délégué suppléant : M. Laurent BROHA

#### **Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable (S.M.A.E.P.) :**

Délégués titulaires : M. Sébastien MAILLOT et M. Serge RIOL

#### **SYndicat Départemental d'Elimination des Déchets (SY.D.E.D.) :**

Déléguée titulaire et référent « Environnement » : Mme Viviane BOURDIOL

Délégué suppléant : M. Erik LEROY

### **Nomination des délégués aux commissions communales**

Gestion salle polyvalente : Mme Line RHODE et M. Erik LEROY

Relations avec les locataires communaux : Mme Béatrice VERMET

Travaux, appels d'offres : Tous les élus

### **Désignation correspondant défense**

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

M. Jean-Pierre JAMMES, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné pour assurer cette fonction.

### **Nomination référent A.GE.D.I. (Agence de GEstion et Développement Informatique)**

M. Sébastien MAILLOT, Maire, est désigné pour assurer cette fonction.

## Nomination référent assainissement SY.D.E.D. (SYndicat Départemental d'Elimination des Déchets)

M. Sébastien MAILLOT, Maire, est désigné pour assurer cette fonction.

## Demandes de subvention des associations (de la commune et hors commune)

Les subventions allouées en 2019 sont reconduites pour 2020, à montants identiques, comme suit :

### Associations de la Commune :

- |  |       |
|--|-------|
| - Société de chasse                        | 85 €  |
| - Association « Les St Médard de Presque » | 350 € |
| - Comité des fêtes                         | 700 € |

### Associations hors commune :

- |   |       |
|---|-------|
| - Adil                                    | 50 €  |
| - Spéléo club de St Céré                  | 100 € |
| - Association Entraide                    | 75 €  |
| - Association « Les St Médard de France » | 92 €  |

## Désignation des membres de la commission des impôts

Cette commission est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Leur désignation sera reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil (car nécessitant un tirage au sort parmi les Administrés).

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Alain CONNE, précédent Maire de Saint-Médard-de-Presque, exprime le souhait de faire partie de cette Commission.

## Vote des 3 taxes

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en raison de la suppression de la Taxe d'habitation pour les ménages, elle n'a plus à se prononcer sur cette taxe, seuls restant à déterminer les taux d'impositions directes 2020 pour les Taxes foncières.

Les bases d'imposition ont été relevées par l'Administration fiscale, mais les taux communaux restent inchangés par rapport à ceux de 2019, comme suit :

- |                    |          |
|--------------------|----------|
| ➤ Foncier bâti     | 12.51 %  |
| ➤ Foncier non bâti | 154.62 % |

## Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur l'agglomération d'assainissement de Saint-Céré

Monsieur le Maire rappelle que la station de traitement des eaux usées (STEU) de Saint Céré reçoit les eaux usées de 4 communes, Saint Céré, Saint Laurent les Tours, Saint Jean Lespinasse et Saint Médard de Presque ce qui forme l'agglomération d'assainissement de Saint Céré.

La STEU fonctionne correctement et son traitement est conforme à la directive Eaux résiduaires urbaines. En revanche, le réseau de collecte présente de nombreux dysfonctionnements et exerce une pression domestique sur La Bave, liée notamment aux déversements d'eaux usées non traitées par temps de pluie. Une non-conformité de la collecte au titre de la directive ERU est en suspens et pourrait avoir des conséquences importantes comme la fermeture à l'urbanisation.

Les services de l'Etat ont donc demandé la mise en œuvre rapide d'actions correctives sur le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération de Saint Céré. Pour cela un diagnostic du système d'assainissement doit être réalisé dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) sur l'agglomération de Saint Céré qui permettra de hiérarchiser les travaux à réaliser. L'admission des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement est liée au fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales dans son ensemble. Dans l'objectif de trouver des solutions intégrées tenant compte des contraintes de l'assainissement et du pluvial et afin de respecter la réglementation qui oblige les communes à disposer d'un zonage pluvial, (article L2224-10 du code général des collectivités territoriales), il est proposé de réaliser dans le même temps un schéma de gestion des eaux pluviales.

Les 4 communes se sont engagées devant les services de l'Etat, le 18 février 2020, à travailler ensemble pour l'élaboration de ces schémas.

Afin d'aider les collectivités dans cette démarche, le SYDED du Lot a proposé son assistance. Il accompagnera les communes pour le recrutement du bureau d'étude (rédaction du cahier des charges, analyses des offres) et accompagnera le travail réalisé dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (participation aux réunions, suivi des différentes étapes de l'étude...).

Afin de réduire les coûts, de maîtriser les délais et de garantir la cohérence des solutions avancées, il est proposé de créer un groupement de commande dont les modalités pratiques et financières seront fixées par les nouveaux élus. Un coordonnateur du groupement devra être nommé.

Il convient de noter que la commune de Saint Médard de Presque possède un réseau de collecte récent, mis en service en 2017 qui ne présente aucun dysfonctionnement. Elle ne participera pas financièrement à cette étude mais s'engagera à mettre à disposition du bureau d'études toutes les données nécessaires.

La commune de Saint Jean Lespinasse a déjà fait en 2018 un diagnostic de son réseau de collecte pour lequel il ne reste que quelques investigations complémentaires à réaliser afin de déterminer les travaux à mettre en œuvre (inspection télévisuelle).

Le coût global de cette étude sur les communes de Saint Céré, Saint Laurent Les Tours et Saint Jean Lespinasse a été estimé à 155 000 € HT pour le schéma directeur d'assainissement et à 55 000 € HT pour la partie eaux pluviales. A ceci s'ajoutera l'assistance technique du SYDED qui sera de l'ordre de 7 500 € HT.

Cette opération pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% auxquelles pourront peut-être se rajouter celles du Département.

### **Informations et questions diverses**

CAUVALDOR suspend, pour 2020, ses subventions pour la réhabilitation du petit patrimoine. La réfection du lavoir de la Commune était programmée et inscrite dans ce plan d'aide. Le non versement de la subvention contraint au report des travaux envisagés.

Un des locataires de la Place de la Mairie a déposé son préavis de départ. Le logement sera libre au 1<sup>er</sup> Septembre 2020. La recherche d'un nouvel occupant est en cours.

L'implantation de la signalétique adressage est achevée. Quelques améliorations sont à apporter. Un courrier sera prochainement adressé aux Administrés afin de les inviter à communiquer leur nouvelle adresse à leurs différents interlocuteurs.

M. Jean-Pierre JAMMES, 1<sup>er</sup> Adjoint et Conseiller Communautaire, présente à l'Assemblée le compte rendu de la dernière réunion de CAUVALDOR du 15 Juin 2020.

Le 5 Septembre 2020 aura lieu une visite publique de notre village, organisée par l'équipe « Pays d'Art et d'Histoire ».

Les 19 et 20 Septembre 2020 seront organisées les Journées Européennes du Patrimoine. La Grotte de Presque sera ouverte au public pour cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 30/06/2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, le 30/06/2020

Le Maire,



Sébastien MAILLOT